

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes signifié aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-064**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Vente trottoir Festi-courses** » qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, les, 3, 4 et 5 septembre 2014, entre 12 h et 21 h, et les 6 et 7 septembre 2014, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-065**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et la consommation de boissons alcooliques ou non sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Vente trottoir Festi-courses** », qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, les, 3, 4 et 5 septembre 2014, entre 12 h et 21 h, et les 6 et 7 septembre 2014, entre 12 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-066**, permettant la fermeture temporaire de la rue, Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue dans le cadre de l'événement « **Vente trottoir Festi-courses** », qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2014, de 7 h à 22 h et les 6 et 7 septembre 2014, de 7 h à 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 2 septembre 2014

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut